

Tunis, le 10 JANVIER 1974

(58)

Circulaire n°2/74
émanant de la Direction
de l'Enseignement Primaire
(S/Direction des Ecoles
Normales)

Le Ministre de l'Education Nationale

A

Mesdames les Directrices des Ecoles Normales
d'Institutrices
Messieurs les Directeurs des Ecoles Normales
d'Instituteurs
Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement
Secondaire (Histoire et Géographie)

O B J E T / Evaluation des efforts des Elèves Normaliens
en Histoire-Géographie

REFERENCE / Ma circulaire N°296/73 du 30/10/73.

Comme suite à ma circulaire citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les modalités relatives à l'évaluation sont arrêtées de la façon suivante :

I Procédés d'évaluation

1) Les Interrogations Orales permettent de contrôler les connaissances acquises, d'apprécier les aptitudes de l'élève, de corriger son expression, de l'inciter à un travail régulier. Elles permettent aussi de motiver les élèves et d'introduire la leçon du jour.

Nombre : 2 notes au minimum par semestre (1 note en histoire et 1 note en géographie)

Durée : 15 minutes au maximum en début de séance.

2) Les Interrogations Ecrites répondent aux mêmes préoccupations que les interrogations orales; en outre, elles permettent de juger les connaissances et d'évaluer les aptitudes de toute une classe. Elles ne doivent porter que sur la dernière leçon.

Consistance : 1 ou 2 questions mûrement réfléchies et clairement libellées.

Durée : 20 minutes au maximum

Nombre : Histoire : 2 interrogations écrites par semestre au minimum

Géographie : 2 interrogations écrites par semestre au minimum

Correction : Lors du compte-rendu, toute la classe doit participer à la Correction. Le professeur doit tenir compte de l'exactitude des réponses, de la rectitude de l'expression, du soin apporté à l'exécution des croquis et des diagrammes. La durée maximale du compte rendu est de 20 minutes.

3) Les devoirs surveillés permettent d'apprécier les capacités d'analyse et de synthèse de l'élève. Ils peuvent porter sur une série de leçons.

Consistance : Eviter les questions de cours. Les sujets doivent revêtir le caractère de questions d'analyse (explication de texte et de synthèse (dissertation courte))

Nombre : Histoire : 1 devoir par semestre

Géographie : 1 devoir par semestre

Durée : Histoire a) 1 h au maximum en 1ère, 2e et 3e années
b) 1h30 en 4e année

Géographie : a) 1h au maximum en 1ère, 2e et 3e années
b) 1h30 en 4e année.

Correction : elle doit être collective. Le professeur doit tenir compte de l'exactitude des réponses, de la rigueur du plan et du raisonnement et de la clarté de l'expression et des représentations graphiques.

4) Les Travaux dirigés permettent aux futurs maîtres de s'initier à la recherche, de se servir convenablement de leurs connaissances et d'acquiescir une méthode.

Consistance : ces travaux peuvent revêtir une des formes suivantes :

- Exposé sur une question du programme
- Constitution de dossiers intéressant une ou plusieurs questions du programme
- Analyse de documents (manuels, articles de revues, ouvrages de vulgarisation)
- Confection d'albums photographiques ayant trait à une ou plusieurs questions du programme
- Confection de collections de cartes muettes pouvant servir à l'explication ou à l'illustration d'une leçon
- Monographies locales ou régionales etc....

Nombre : 1h travail annuel en Histoire
1h travail annuel en Géographie

2) Calcul de la moyenne semestrielle : La moyenne semestrielle sera obtenue en faisant la moyenne arithmétique :

- de la moyenne des notes obtenues en devoirs surveillés (Coef.2)
- de la moyenne des notes obtenues en interrogations écrites (Coef.1)
- et de la moyenne des notes obtenues en interrogations orales (Coef.1)

3) Calcul de la moyenne annuelle : C'est la moyenne arithmétique :

- de la moyenne du 1er semestre (Coef.1)
- de la moyenne du 2e semestre (Coef.2)
- et de la note annuelle attribuée en travaux dirigés (Coef.2)

P. Le Ministre de l'Education
Nationale et P.O.
Le Directeur de l'Enseignement
Primaire

A. EL AYED